CENTRE MGR MARCOUX INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2026

CENTRE MGR MARCOUX INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2026

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
Bilan	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
Renseignements complémentaires	18 - 19

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
CENTRE MGR MARCOUX INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CENTRE MGR MARCOUX INC. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2025 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 9 septembre 2025.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

Merlin & Associés CPA

Québec, le 29 septembre 2026

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A141187

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

CENTRE MGR MARCOUX INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2026

	2026	2025
PRODUITS		
Revenus Autonome (Annexe A)	1 094 139 $	1 001 348 $
Subvention municipales et autres (Annexe B)	1 126 152	1 024 445
Subventions federal et provincial (Annexe C)	304 128	273 430
	2 524 419	2 299 223
FRAIS DIRECTS DE SERVICES		
Activites communautaires	92 378	107 854
Salaires et avantages sociaux	1 606 656	1 515 470
Entretien et réparations	8 020	9 738
Sous-contrats	96 433	73 944
Loisirs	126 528	120 365
Dépenses ressources humaines & droit d'auteur	9 650	7 092
	1 939 665	1 834 463
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	301 290	314 657
Taxes, permis et licences	37 022	32 294
Assurances	7 275	7 088
Papeterie et dépenses de bureau	13 977	17 238
Frais de gestion Bingo	110 858	30 749
Honoraires professionnels	36 882	12 715
Frais de repas et de représentation	2 294	4 535
Intérêts et frais bancaires	3 700	4 174
Télécommunications	19 023	18 645
Amortissement – immobilisations	6 323	11 499
	538 644	453 594
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	46 110 $	11 166 $

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE MGR MARCOUX INC.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2026

			2026 Total	2025 Total
SOLDE AU DÉBUT	9 943 $	553 771 $	563 714 $	552 548 $
Excédent des produits sur les charges	-	46 110	46 110	11 166
Achat d'immobilisation	5 139	(5 139)	-	-
Cession d'immobilisation	(1 295)	1 295	-	-
Amortissement des immobilisations	(6 323)	6 323	-	-
SOLDE À LA FIN	7 464 $	602 360 $	609 824 $	563 714 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE MGR MARCOUX INC.

BILAN

30 JUIN 2026

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 148 301 $	1 117 081 $
Créances et effets à recevoir (Note 3)	149 932	66 225
Frais imputable au cours du prochain exercice	23 122	18 001
	1 321 355	1 201 307
PLACEMENTS (Note 4)	500 000	500 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	7 464	8 649
	1 828 819 $	1 709 956 $
Passif		
Passif à court terme		
Fournisseurs et charges à payer (Note 7)	279 590 $	263 527 $
Apports reportés	348 664	311 992
Revenus reportés	590 741	567 644
	1 218 995	1 143 163
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	3 079
	1 218 995	1 146 242
Actif net		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	7 464	9 943
NON AFFECTÉ	602 360	553 771
	609 824	563 714
	1 828 819 $	1 709 956 $

Pour le conseil d'administration,

Nadia Corbeil, administrateur — 29 septembre 2026 date

Marc Duclos, administrateur — 29 septembre 2026 date

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE MGR MARCOUX INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2026

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	46 110 $	11 166 $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 323	11 499
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(300)	-
	52 133	22 665
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 8)	(17 070)	570 979
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	35 063	593 644
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	-	(100 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 138)	(3 484)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1 295	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 843)	(103 484)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	31 220	490 160
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 617 081	1 126 921
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 648 301 $	1 617 081 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE MGR MARCOUX INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2026

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de travailler conjointement avec les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux dans le but de prévenir et de solutionner les problèmes d'ensemble vécus par les couches sociales défavorisées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'organisme a établit ses états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

B) UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction de l'organisme établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. L'organisme procède à des estimations lorsqu'elle comptabilise certains éléments, comme la durée de vie utile des immobilisations et les provisions pour mauvaises créances.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

L'organisme comptabilise les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

CENTRE MGR MARCOUX INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS (suite)

Les produits d'inscription aux ateliers et aux activtés de loisirs sont comptabilisés à titre de produits lorsque les ateliers ont lieues.

Les produits des activités sportives , contrats de services et de location de salles sont constatés au moment où le services sont rendus.

Les produits du Bingo constatés lors de l'encaissement.

Les produits du casse-croûte constatés au moment de la vente au consomateur.

Les intérêts et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

D) IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût . Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans . Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisées à la juste valeur à la date de l'apport.

E) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties et la trésorerie que des affectations empêchent d'utiliser pour les besoins de fonctionnement courant ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

CENTRE MGR MARCOUX INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

F) INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers
L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale ou de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des petits prêts, des comptes clients et des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et du Fonds d'entraide Desjardins.

Dépréciation
Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à celle qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction
L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils se sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

G) COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds non affecté rend compte des activités et des programmes courants, ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports (subventions) non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le coût non amorti des immobilisations ainsi que les emprunts contractés pour financer l'acquisition d'immobilisations sont présentés dans le fonds investi en immobilisations

3. CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR

	2026	2025
Comptes clients	87 597 $	17 534 $
Subvention à recevoir	-	19 916
Intérêts à recevoir	39 519	15 778
Avance à un organisme apparenté	21 865	10 635
Taxes à la consommation	951	2 362
	149 932 $	66 225 $

4. PLACEMENTS

	2026	2025
Épargne a terme reguliere, au taux de 4,505 % . Échéant en juin 2027	250 000 $	250 000 $
Épargne a terme reguliere, au taux de 3,705 % . Échéant en septembre 2026	250 000	250 000
	500 000 $	500 000 $

5. PLACEMENT RÉSERVÉ-ACTIVITÉ BINGO

Afin de soutenir les activités du Bingo, l'organisme a avancé diverses sommes pour cette activité autonome. Les montants des sommes avancées sont présentés ci-dessous. Ces montants ont été retraités afin de tenir compte de l'évaluation effectuée par la direction.

	2026	2025
Participation de 12,5%	60 000 $	60 000 $
Avances , sans intérêts , ni modalités d'encaissement	7 000	7 000
Provision pour dépréciation	(67 000)	(67 000)
	- $	- $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026			2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel et outillage	115 081 $	109 141 $	5 940 $	2 863 $
Matériel informatique	24 127	24 127	-	2 179
Matériel roulant	10 415	8 891	1 524	3 607
	149 623 $	142 159 $	7 464 $	8 649 $

7. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2026	2025
Comptes fournisseurs et frais courus	38 662 $	19 183 $
Retenues à la source et avantages	30 865	39 997
Salaires et vacances courus	210 063	204 347
	279 590 $	263 527 $

8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2026	2025
Créances et effets à recevoir	(83 707) $	(66 225) $
Frais imputable au cours du prochain exercice	(5 121)	(18 001)
Fournisseurs et charges à payer	11 989	(224 431)
Apports reportés	36 672	311 992
Revenus reportés	23 097	567 644
	(17 070) $	570 979 $

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2026	2025
Produits		
Dons recu de l'Épicentre du quartier	35 000 $	31 500 $

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

À la fin de l'exercice, les montants dus aux apparentés ou dus par eux sont les suivants :

	2026	2025
Débiteurs		
A recevoir de l'Épicentre du quartier	21 865 $	10 635 $

10. ACTIVITÉ BINGO

Afin d'assurer la pérennité de ses activités, l'organisme génère des revenus grâce à l'organisation d'activités autogérées de Bingo . Le tableau ci-dessous présente les revenus générés ainsi que les dépenses engagées relativement à ces activités:

	2026	2025
Bilan		
Revenu de Bingo	193 675 $	140 132 $
Frais de gestion Bingo	(110 858) $	(30 749) $

11. ENTITÉ CONTROLÉE

l'organisme et l'Épicentre du Quartier sont sous controle commun car leurs deux conseils d'administration sont composés de même individus et siègent en simultatné. De plus, la direction de l'organisme participe étroitement à l'élaboration des politiques de l'Épicentre du Quartier et exercice ainsi un controle sur cette derniere. L'Épicentre du Quartier est un organisme sans but lucratif qui a pour mission la collecte des fonds pour venir en aide au Centre MGR Marcoux Inc. L'épicentre est un organisme de bienfaisance au sens de la loi de l'impots sur le revenu.

Les états financiers sommaires de L'Épicentre du Quartier sont les suivants :

	2026	2025
Bilan		
Encaisse	67 790 $	48 069 $
A payer au Centre MGR Marcoux Inc.	(21 865)	(10 635)
Actif Net Non Affectés	(45 925)	(37 434)
	-	-
Résultats		
Produits	(45 226)	(31 499)
Charges	36 735	36 180
	(8 491) $	4 681 $

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2026 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients , des intérêts à recevoir ,des taxes a recevoir, et aux avances à un organisme apparentée ..

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'une location de copieuse totalise 175 $ et les versements estimatifs à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2027	175 $

CENTRE MGR MARCOUX INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2026

	2026	2025
ANNEXE A - REVENUS AUTONOME		
Inscription à des activités de loisir	487 470 $	449 159 $
Activités sportives	82 449	78 305
Activités communautaires	73 734	92 414
Contrats de service	104 713	103 070
Location de salles et d'équipements	63 417	68 567
Bingo	193 675	140 132
Revenus - L'épicentre (dons)	35 000	34 500
Revenus de placements (intérêts)	52 194	32 353
Autres revenus (commandites , photocopies)	1 187	2 848
Gains dur disposition d'actif	300	-
	1 094 139 $	1 001 348 $
ANNEXE B - SUBVENTION MUNICIPALES ET AUTRES		
Ville de Québec	354 110 $	348 402 $
Ville de Québec - Programme Vacances-Été	433 180	418 548
Ville de Québec (Atelier de français)	25 000	-
Ville de Québec - Intégration nouveaux arrivants	65 670	86 340
Ville de Québec - (PEA - Prog. Estival-Ados)	10 260	6 243
Subvention Desjardins - Événements	17 078	21 100
Subvention Desjardins - DA	7 062	-
Subvention - FQCCL (Population active)	3 854	2 096
Subv. FQCCL-QADA	5 142	-
Amortissement - Apports reportés (mesure de transition)	3 079	8 610
Subvention CMQ - Aide aux devoirs	34 215	15 843
Subvention IRC - CN - Glissade estivale et autres	59 056	58 594
PAFICCL - Ose ton été	-	1 999
Projet de chez nous à chez vous (Patro Roc Amadour)	-	27 629
Subvention - Centraide	106 446	26 890
ICI - Port de QC pour le café	1 250	-
Participation	750	2 151
	1 126 152 $	1 024 445 $

CENTRE MGR MARCOUX INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2026

ANNEXE C - SUBVENTIONS FEDERAL ET PROVINCIAL

	2026	2025
Député provinciaux	6 500 $	2 801 $
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	170 165	160 555
Pogramme Québec ami des aînés (QADA)	40 461	53 950
CIUSSS de la Capitale Nationale - programme CRISA	35 930	30 993
Ministère de l'Éducation - PAFIMC	25 978	-
Carrière-Été	25 094	20 364
Subvention emploi quebec vert	-	4 767
	304 128 $	273 430 $